Analyse

Intérêt des journaux au sujet du secret bancaire

Le sujet du secret bancaire a suscité une centaine de premières pages au sein des deux journaux de 1940 jusqu'à la fin des années 90. Ce chiffre relativement petit nous permet de lire quelques premières pages pour mieux contextualiser nos autres analyses.

De manière générale et excluant l'année 1984 de l'initiative populaire au même sujet, le secret bancaire n'est pas un sujet très important dans le corpus financier des deux journaux. Le sous-corpus "secret bancaire" ne constitue que 5% des articles du corpus financier, qui lui-même ne contient qu'une petite partie de tous les articles. Il est remarquable que dans le sous-corpus la proportion d'articles qui proviennent d'agences de presse est de dix pour-cent plus élevée que dans le corpus financier (29% pour le "secret bancaire", 18% pour le financier). Cela montre que le sujet a moins d'importance pour les rédactions, qui utilisent souvent que des dépêches pour en parler.

Pour cerner l'origine de cet intérêt, nous comparons la fraction de dépêches venant de l'étranger à celles de l'Agence télégraphique suisse (ATS). La figure 3 montre comment cette fraction évolue dans le sous-corpus au cours du temps. Nous trouvons deux périodes où les dépêches étrangères ont une certaine présence : 1972 – 1977 et 1986 – 1992. Ce sont des périodes relativement calmes, où à l'intérieur de la Suisse le sujet n'est pas d'actualité.

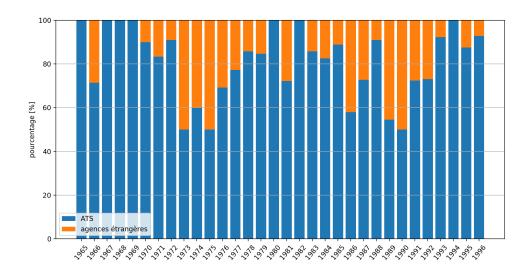


FIGURE 1 – Distribution relative des articles d'agences de presse étrangères pour le "secret bancaire".

La série temporelle du nombre d'articles par catégorie d'auteur (fig. 2) met en évidence une nette chute de l'utilisation de dépêches étrangères qui parlent du secret bancaire pendant exactement la période avant la votation de 1984. Vue la forte orientation politique des deux rédactions contre l'initiative, on peut supposer que les articles d'agences étrangères qui ne concernent pas l'initiative sont minimisés, pour ne pas détourner l'attention des lecteurs.

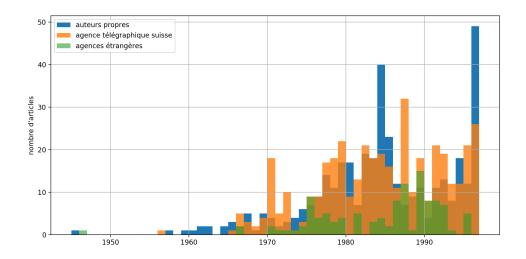


FIGURE 2 – Nombre d'articles par catégorie d'auteur au cour du temps.

Par la lecture des premières pages, on peut trouver le ensemble suivant de périodes principales dans l'histoire du secret bancaire :

- 1940–45 : Le secret bancaire est menacé de l'intérieur par le gouvernement, à cause de l'économie de guerre, et de l'extérieur par les futures nations unies, qui désirent l'entraide judiciaire et fiscale.
- 1946–65 : Période de calme où aucune attaque importante n'est montée contre le secret bancaire. Quelques frictions avec la France se résolvent en une impasse.
- 1966–70: Tensions et efforts diplomatiques avec les États-Unis, qui critiquent durement le secret bancaire qui leur empêche d'enquêter efficacement la criminalité organisée. Cela se résout avec des accords bilatéraux qui concèdent très peu à la justice américaine.
- 1975–84: Tumultes intérieurs vis au secret bancaire. L'économie en récession et la force du Franc Suisse dans les marchés de devises portent les milieux politiques socialistes à attaquer le secret bancaire comme responsable. Le débat intérieur continue jusqu'en 1984, quand l'initiative socialiste contre le secret bancaire est repoussée.
- 1987–89 : Pressions américaines poussent la Suisse à approuver la levée du secret bancaire dans le cas de manipulation des marchés (*insider trading*), un délit qui n'était pas persécuté en Suisse jusqu'alors.
- 1996—suite : Affaire des fonds juifs en déshérence. Le conseil national vote à l'unanimité pour la levée du secret bancaire pour la commission Bergier.

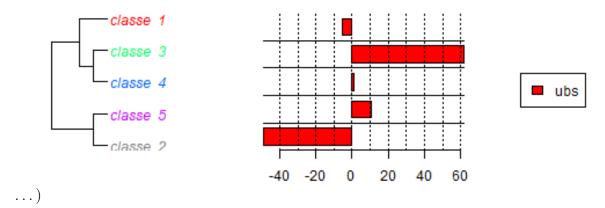
La tonalité du discours dans les deux journaux au cours de ces périodes est surtout intéressante. Dans la première période, le ton est positif et tranquille. En 1975, le ton change rapidement : des articles écrits par Marian Stepcinsky, Jean-Luc Lederrey, et par le futur politicien libéral Jacques-Simon Eggly gagnent souvent la première page. Ces articles sont des pièces d'opinion, souvent virulentes, où les avantages du secret bancaire sont rappelés. Contrairement aux périodes précédentes, où les avantages du secret bancaire ont été considéré trop évidents pour les souligner. Ces articles d'opinion forment une véritable propagande en faveur du secret bancaire et contre

les socialistes, et donnent de précises indications de vote dans le mois avant l'initiative.

La tonalité des articles redevient enfin plus objective et s'assouplie, après que l'initiative soit rejeté. Les lois sur la manipulation des marchés et la commission Bergier ne sont pas perçus comme menace essentielles à la stabilité de la place financière.

Comparaison des deux journaux

En isolant les articles contenant "secret bancaire", nous avons auparavant isolé les articles en différents groupes avec la méthode de Reinert. La première chose que nous remarquons c'est qu'entre les deux journaux on obtient des groupes différents. Afin de mieux comprendre comment les articles sont classés nous avons aussi effectué des Chi²-tests sur des mots-clés. Par exemple dans le Journal de Genève, nous pouvons voir que le terme "ubs" va éloigner l'article du groupe contenant les termes plus proches su dujet. Comme "secret", "convention", "droit", "judiciaire" qu'on voit dans la classe 1 du dendrogramme (voir partie méthodologie). Et pousser l'article fortement vers le groupe 3 qui contient des termes assez descriptifs (sur les intérêts, les devises



D'autres tests similaires pointent vers d'autres division, ou les articles utilisants des termes juridiques et/ou techniques précis (comme "bancaire", "fraude", "autorité") vont concentrer les articles dans une même classe. Mais nous voyons aussi que les termes qui ramènent au nom des banques sont dissociés des groupes parlant de l'actualité du secret bancaire.

Du côté de la GDL, nous trouvons six groupes. Là ou le JDG semble avoir des classes qui sont basées sur des sujets différents (économie, affaires judiciaires, légal), dans la GDL il semble que les événements marquants de la période génèrent plus d'attentions. Car, on retrouve une classe avec des mots rappelant des affaires judiciaires. Dans cette classe on retrouve des termes tels que "renseignement", "tribunal", "violer"... Cela semble indiquer que les différents scandales ou affaires judiciaires entourant le secret bancaire sont perçues comme plus importants dans la GDL que le JDG. Cependant, ici comme dans le JDG le nom des banques suisse apparaît plutôt dans le groupe d'articles référençant des termes financiers plus généraux, la classe 3, qui est très similaire à la classe 3 dans l'analyse du JDG (avec les noms de devises, des quantités)

Tout ceci semble indiquer que, même si l'emphase apportée aux différents événements entourant le secret bancaire est différente entre les deux journaux, les deux semblent aussi dissocier les

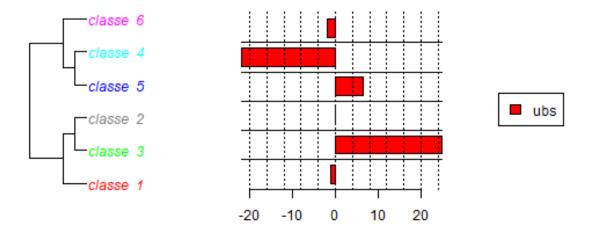


FIGURE 3 – Chi²-Test du terme "ubs" dans la *GDL*.

banques du sujet même du secret bancaire.

Conclusions

Cette analyse du sujet, quoique de niche, montre clairement l'adhésion des deux rédactions à la politique libérale. L'absence de dépêches étrangères, surtout centrés sur le scandales, pendant la période de l'initiative peut ètre considéré une preuve du role politique des deux journaux.

L'analyse linguistique nous montre que la GDL donne plus d'importance aux affaires concrètes et le JDG plus au coté abstrait législatif, bien que aucun des deux journaux ne pointe jamais du doigt. Dans les deux journaux, le secret bancaire est abordé dans un contexte politique plutôt que financier, en défendant ces principes à la base plutôt qu'en montrant les inconvénients qu'il cause aux fiscs et aux investigateurs internationaux.